



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit



Arrêté du 27 avril 2017 fixant le nombre des emplois de commandant divisionnaire fonctionnel de police et le nombre des emplois permettant l'accès à l'échelon spécial

i Dernière mise à jour des données de ce texte : 01 novembre 2025

NOR : INTC1711485A

JORF n°0102 du 30 avril 2017

Version en vigueur au 21 novembre 2025

Le ministre de l'intérieur, la ministre de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-217 du 20 février 2017 relatif à l'emploi de commandant divisionnaire fonctionnel de la police nationale,

Arrêtent :

Article 1

Modifié par Arrêté du 24 octobre 2025 - art. 1

Le nombre des emplois de commandant divisionnaire fonctionnel de police mentionné au premier alinéa de l'article 4 du décret du 20 février 2017 susvisé est fixé comme il suit :

Année	Nombre d'emplois
2025	1 105
2026	1 080

Article 2

Modifié par Arrêté du 24 octobre 2025 - art. 2

Le nombre des emplois permettant l'accès à l'échelon spécial mentionné à l'article 6 du décret du 20 février 2017 susvisé est fixé à 270.

Article 3

A modifié les dispositions suivantes
Abroge Arrêté du 17 mai 2016 (Ab)
Abroge Arrêté du 17 mai 2016 - Annexe (Ab)
Abroge Arrêté du 17 mai 2016 - art. (Ab)
Abroge Arrêté du 17 mai 2016 - art. 1 (Ab)
Abroge Arrêté du 17 mai 2016 - art. 3 (Ab)
Abroge Arrêté du 17 mai 2016 - art. 4 (Ab)

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur au 1er mars 2017.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 avril 2017.

Le ministre de l'intérieur,
Matthias Fekl

La ministre de la fonction publique,
Annick Girardin

Le secrétaire d'Etat chargé du budget et des comptes publics,
Christian Eckert